

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2024/051

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Albert BEGUE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Objet : Attribution du marché public – Menuiserie et volets roulants – MARPA 65 à Bourg de Bigorre

Suite à la demande de la MARPA 65 qui occupe un bâtiment appartenant à la CCPL à Bourg de Bigorre, la CCPL a lancé un marché public à procédure adaptée ouverte pour le changement de certaines menuiseries et des volets roulants qui sont devenus vétustes avec le temps.

Ce marché public portait sur le changement de 27 volets roulants et de plusieurs portes.

Un courrier de consultation et un Dossier d'Ouvrages Exécuté (DOE) a été envoyé le 21 février 2024 auprès de 4 entreprises : ENERGY MENUISERIES, CLAIR DE JOUR, SOCABAT MENUISERIES et MENUISERIE SANCHEZ.

Ce DOE était composé des éléments suivants :

- Un Règlement de Consultation (RC)
- Un Cahier de Charges (CC)
- Un Bordereau de prix pour l'offre de base
- Un Bordereau de prix pour l'offre avec Variante
- Un Acte d'Engagement (AE) pour l'offre de base
- Un Acte d'Engagement (AE) pour l'offre avec Variante

La Date limite de réception des offres était fixée au 15 mars 2024.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 29 mars 2024 pour analyser les offres et statuer sur l'attribution du marché public.

Il est proposé au Bureau d'attribuer le marché public à la société SOCABAT pour un montant de 21 926,88 €.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

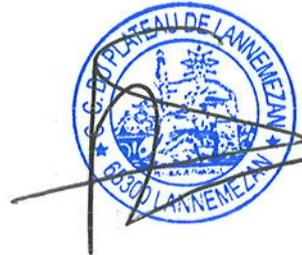
DECIDE

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public pour le changement de volets roulants et des menuiseries au bâtiment de la MARPA 65 à Bourg de Bigorre, avec la société SOCABAT, pour un montant total de 21 926.88 € HT (offre variante).**

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 09 AVR. 2024
Publiée le 09 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240402-2024-051B-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.